

11 OCTOBRE 2014

COLLOQUE

Musée Départemental Arles Antique

1700e anniversaire

CONCILE D'ARLES

Première assemblée des évêques de l'Eglise naissante d'Occident

314 - 2014

Organisé par l'Académie d'Arles 

NOMINA EPISCOPORUM CUM CLERICIS SUIS UEL QUANTI UEL EX QUIBUS PROUINCIIS AD ARELATUM

Montage d’après le Folio 91 r. et v. - Manuscrit de Corbie - BnF - LATIN 12097

Au début du IVe siècle, l'empereur Galère, constatant que les sévères persécutions des Chrétiens, inspirées par son prédécesseur Dioclétien, n'ont pas eu les résultats escomptés, publie, peu avant sa mort (311), un édit de tolérance permettant aux Chrétiens de célébrer leur culte. Deux ans plus tard, après la bataille du pont Milvius (au nord de Rome) et son entrée triomphale à Rome le 28 octobre 312, Constantin, devenu le seul empereur d'Occident, reprend cet édit et, en commun accord avec son homologue Licinius qui régnait sur la partie orientale de l'empire, décide « d'accorder aux Chrétiens et à tous les autres le libre choix de suivre la religion qu'ils voudraient ». Cet édit, généralement connu sous le nom « d'édit de Milan », est entré en vigueur durant l'été 313.

Très rapidement intervient la question de l'accueil que l'on devait offrir aux « apostats repentants », ces fidèles qui avaient renié leur foi devant les menaces et qui, la tourmente passée, sollicitaient leur pardon pour être réintégrés dans leurs communautés. Cette question se posait surtout en Afrique où les persécutions ont été particulièrement violentes et où elle a donné lieu à un schisme très grave, appelé le Donatisme, d'après l'un des protagonistes, Donat des Cases-Noires.

Afin de dissiper le plus rapidement possible cette division de l'Église naissante, Constantin organise dès le mois d'octobre 313 un synode à Rome, auquel ont assisté trois évêques gaulois, Marinus d'Arles, Reticius d'Autun et Maternus de Cologne. Bien que Donat ait été condamné, ses partisans font un nouvel appel à l'empereur qui invite pour l'été 314, à Arles, l'ensemble des évêques sous son autorité.

Premier concile de l'Occident chrétien, cette assemblée, connue comme « le concile d'Arles » a réuni les représentants de quarante-quatre Églises établies dans tout l'empire de Constantin : neuf pour l'Afrique, dix pour l'Italie, six pour l'Espagne, trois pour la Bretagne (notre actuelle Angleterre) et seize pour les Gaules. L'Église provençale était représentée par trois évêques (d'Arles, de Marseille et de Vaison) alors que trois autres communautés (d'Apt, de Nice et d'Orange), n'avaient délégué que de simples clercs, sans doute parce que ces communautés n'étaient pas encore assez développées pour avoir un évêque à leur tête.

L'importance de ce synode est surtout qu'il nous donne un aperçu de l'évolution de l'Église occidentale au début du IVe siècle et le rôle primordial que jouait dès cette époque l'évêché d'Arles, un rôle qu'il gardera jusqu'à sa suppression, au lendemain de la Révolution française.

L'Académie d'Arles a tenu à célébrer le 1700e anniversaire de ce concile avec l'organisation d'une journée d'étude le 11 octobre au Musée Départemental Arles Antique, accompagnée d'une exposition dans la chapelle Saint-Jean de la Primatiale Saint-Trophime.

PROGRAMME DU COLLOQUE
CONCILE D'ARLES 314

SAMEDI 11 OCTOBRE

9h00 - Accueil au Musée Départemental Arles Antique

9h30 - Ouverture du colloque par M. Jean-Maurice ROUQUETTE, Conservateur en Chef Honoraire du Patrimoine, Président de l'Académie d'Arles, en présence de Mgr Christophe Dufour, archevêque d'Aix et d'Arles.
Allocution de M. Hervé SCHIAVETTI, Maire d'Arles, Vice-Président du Conseil Général.

Matinée présidée par Mme Luce PIETRI, professeur émérite à l'Université Paris IV-Sorbonne

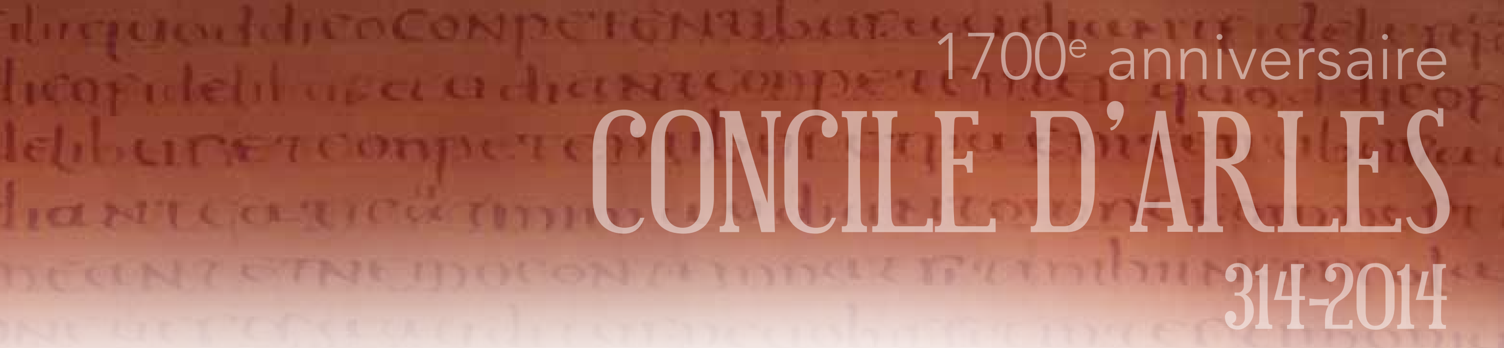
10h30/11h00 - M. Jean GUYON, directeur de recherche émérite au CNRS (CCJ, UMR 7299), Aix-en-Provence,
« La diffusion du christianisme en Occident en 314 ».

11h00/11h30 - M. Marc HEIJMANS, ingénieur de recherche au CNRS (CCJ, UMR 7299), Aix-en-Provence, membre de l'Académie d'Arles,
« La ville d'Arles en 314 ».

11h30/12h - M. Pierre MARAVAL, professeur émérite à l'Université Paris IV-Sorbonne,
« Pourquoi un concile à Arles en 314 ? ».

12h/12h30 - Débat.

12h30/14h30 - Déjeuner à l'Hôtel IBIS, sur inscription.



PROGRAMME DU COLLOQUE
CONCILE D'ARLES 314

Après-midi présidé par M. Pierre MARAVAL, professeur émérite à l'Université Paris IV-Sorbonne

14h30/15h - Mme Luce PIETRI, professeur émérite à l'Université Paris IV-Sorbonne,
« Les canons du concile ».

15h/15h30 - Père Xavier MANZANO, directeur d'étude au séminaire Saint-Luc, Aix-en-Provence,
« Le Donatisme »

15h30/16h - M. Michel BAUDAT, Vice-Président de l'Académie d'Arles
« Le souvenir de Constantin à Arles ».

16h/16H30 Débat

CLÔTURE DU COLLOQUE

18h - Le diocèse s'associera à cette commémoration par une messe pontificale célébrée dans la Primatiale Saint-Trophime, en présence de Mgr Dufour, archevêque d'Aix et d'Arles.

19h - Visite de l'exposition « Constantin et le Concile d'Arles » dans la chapelle Saint-Jean, dans la Primatiale Saint-Trophime.

DIMANCHE 12 OCTOBRE 2014

9h30/11h - Visite des fouilles de l'enclos Saint-Césaire (place Saint-Blaise) par M. Marc Heijmans sur inscription réservée aux participants.

Cette visite sera suivie d'un apéritif offert par l'Académie dans l'enclos Saint-Césaire (Impasse des Mourgues à l'Hauture).

CONCILE D'ARLES 314

Le début du IVe siècle marque une étape décisive dans la vie de l'Église. Clandestine ou persécutée avec violence sous le règne de Dioclétien, elle allait retrouver en quelques mois la liberté dont elle avait bénéficié à la fin du siècle précédent. Dès 311 en effet un édit publié par Galère, peu avant sa mort, prenait acte de l'échec de la persécution et octroyait aux chrétiens d'Orient un régime de tolérance que Constantin de son côté avait déjà mis en œuvre en Gaule et en Espagne, ordonnant la restitution aux églises de leurs biens confisqués et accordant au clergé catholique l'exemption si précieuse des charges municipales. Après sa victoire sur Maxence au pont Milvius et son entrée triomphale à Rome le 28 octobre 312, Constantin devenu le seul empereur d'Occident et acclamé par le Sénat comme le premier des Augustes, s'était rendu à Milan pour sceller une alliance avec Licinius, décidé à se lancer à la conquête de la partie orientale de l'Empire aux mains de Maximin Daïa. Le traité négociait le mariage de Licinius avec Constantia, une des demi-sœurs de Constantin, mais surtout affirmait la volonté commune des deux Augustes « d'assurer le respect et l'honneur de la divinité », en accordant à tous « la liberté et la possibilité de suivre la religion de leur choix » . Ces décisions, généralement connues sous le nom « d'édit de Milan », furent officialisées le 15 juin 313 par la lettre circulaire publiée par Lucinius à Nicomédie, après sa victoire sur Maximin Daïa. Eusèbe de Césarée dans son *Histoire ecclésiastique* nous a transmis l'esprit de ces dispositions « [...] lorsque moi, Constantin Auguste, et moi, Licinius Auguste, nous sommes venus sous d'heureux auspices à Milan [...] nous avons décidé d'accorder aux chrétiens et à tous les autres le libre choix de suivre la religion qu'ils voudraient [...] qu'il ne faut refuser absolument à personne la liberté de suivre [...] la religion des chrétiens et qu'à chacun soit accordée la liberté de donner son adhésion réfléchie à cette religion [...]».

Bien plus que la fin d'un cycle de violence, ce texte symbolisait l'aube d'un nouvel équilibre social. Pour la première fois, chaque Église locale recevait une existence légale, avec le droit d'organiser librement son culte et de posséder les locaux nécessaires, y compris des cimetières. En Occident le clergé obtenait la reconnaissance de sa mission spirituelle par l'octroi des mêmes privilèges que les sacerdoces païens. Si c'est bien d'un commun accord que les deux augustes de 313 ont noué des liens avec l'Église chrétienne et l'ont favorisée, il est évident que l'influence de Constantin a été déterminante dans cette décision, conséquence logique de sa conversion après la victoire du pont Milvius. Dans ce même esprit, il n'a pas hésité à faire venir d'Orient le poète chrétien Lactance pour être le précepteur de son fils aîné Crispus ni à nommer un évêque, Ossius de Cordoue, parmi ses proches conseillers. Mais l'engagement de l'empereur en faveur de l'Église ne doit pas cacher le peu d'importance qu'il accordait à l'évêque de Rome dans sa politique religieuse. Les péripéties de la crise donatiste en seront l'illustration.

LE SCHISME DONATISTE

A la suite de la grande persécution, de vives controverses théologiques avaient éclaté à Rome et surtout en Afrique à propos de l'accueil que l'on devait offrir aux « apostats repentants », ces fidèles qui avaient renié leur foi devant les violences et qui, la tourmente passée, sollicitaient leur pardon pour être réintégrés dans leurs communautés. Tout un parti rigoriste reprochait à la hiérarchie sa trop grande indulgence à leur égard.
L'Église d'Afrique, très agitée par cette question, se divise profondément au point de donner naissance à un schisme d'une extrême gravité, le donatisme, du nom de son chef charismatique Donat des Cases-Noires. Membre du clergé de Numidie, il avait pris la tête d'un parti de mécontents qui contestaient l'élection du nouvel évêque de Carthage, Cécilien, accusé d'avoir été ordonné par trois évêques indignes, qui auraient capitulé devant les païens lors des persécutions.

Face aux Églises officielles se dressèrent des Églises rivales qui prétendaient être les véritables Églises catholiques, celles des « Martyrs » et qui leur disputaient âprement leur place, menant un combat sans merci contre les partisans de Cécilien et rêvant de dominer toute l'Afrique. Devant l'ampleur des désordres publics, seul Constantin fraîchement converti s'efforça de ramener la paix dans cette grande province placée sous son autorité. Profitant d'une demande des donatistes, qui souhaitaient faire arbitrer leur différend avec les autres évêques par des juges gaulois, réputés impartiaux sur le sort des « lapsi », puisque la Gaule avait été épargnée par la persécution, l'empereur décida de convoquer à Rome une commission d'arbitrage. Il désigna trois évêques, Marinus d'Arles, Reticius d'Autun et Maternus de Cologne, qui se réunirent au mois d'octobre 313 en synode romain, sous la présidence du pape Miltiade et tranchèrent à l'unanimité en faveur de Cécilien. Seul Donat fut condamné car, dans un souci d'apaisement, ses partisans furent assurés d'être à nouveau accueillis dans leurs communautés s'ils le désiraient. Loin de ramener le calme, ces décisions furent contestées par les donatistes, qui firent un nouvel appel à l'empereur. Malgré la force de la chose jugée, Constantin donna suite à leur réclamation et invita tous les évêques de ses états à se réunir en concile à Arles dans l'été 314, mettant à leur disposition les services de la poste impériale pour faciliter leurs déplacements.

LE CONCILE D'ARLES

Premier concile de l'Occident chrétien, cette assemblée a réuni les représentants de quarante-quatre Églises établies dans tout l'empire de Constantin : neuf pour l'Afrique, dix pour l'Italie, six pour l'Espagne, trois pour la Bretagne (notre actuelle Angleterre) et seize pour les Gaules.

Un précieux manuscrit appartenant aux collections de la Grande Bibliothèque de France (Ms.lat.12097) jadis à l'abbaye de Corbie, nous a conservé la plus ancienne relation de cet événement. Il s'agit d'un recueil d'actes de plusieurs conciles gaulois, sur parchemin en écriture onciale, qui aurait été composé au VIe siècle à Arles à l'époque de saint Césaire.

Peut-être parce que Constantin avait confié la présidence du concile à l'évêque d'Arles, Marinus, les Actes commencent la présentation des différentes délégations par celles des cités de la Viennoise, l'une des trois provinces issues de la division, à l'époque de la tétrarchie, de l'ancienne Narbonnaise d'Auguste, dont la capitale est Vienne, mais à laquelle appartient la cité d'Arles.

« Liste (avec leurs provinces de rattachement) des évêques et de leurs clercs qui se sont rassemblés au concile d'Arles auprès de l'évêque MARINUS, au temps de Constantin, pour faire cesser les schismes et les prétentions perverses des hommes, sous le consulat de VOLUSIANUS et ANNIANUS .

• ORESIUS, évêque, NAZAREUS, lecteur, de la cité de Marseille province de Viennoise,
• MARINUS, évêque, SALAMAS, prêtre, NICASIUS, AFER, URSINUS et PETRUS, diacres, de la cité d'Arles, province de Viennoise,
• VERUS, évêque, BECLAS, exorciste, de la cité de Vienne, province ci-dessus,
• DAPHNUS, évêque, VICTOR, exorciste, de la cité de Vaison, province de Viennoise,
• FAUSTINUS, prêtre de la cité d'Orange, même province que ci-dessus,
• INNOCENTIUS, diacre, AGAPIUS, exorciste, du port de Nice,
• ROMANUS, prêtre, VICTOR, exorciste, de la cité d'Apt...»

Ce texte montre que notre Provence actuelle n'était représentée que par trois évêques, ceux des cités d'Arles, de Marseille et de Vaison, toujours accompagnés d'au moins un de leurs clercs – prêtre, diacre, exorciste ou lecteur – témoignage d'Églises déjà bien structurées. En revanche les trois autres communautés d'Apt, de Nice et d'Orange n'avaient délégué que de simples clercs, indiquant peut-être ainsi que leur importance numérique ne justifiait pas la création d'un siège épiscopal.

Ce document qui nous a conservé l'une des plus anciennes sources d'information sur l'état de la chrétienté gauloise, après les récits des persécutions de Lyon et de Vienne en 177, atteste qu'à la différence des communautés d'Orient, d'Italie ou d'Afrique, depuis longtemps organisées autour de leur évêque, notre pays était encore en ce début du IVe siècle une véritable terre de mission, accueillant dans le cadre territorial des cités romaines, des Églises naissantes encore peu nombreuses mais pleines de dynamisme. La preuve en est le soin méticuleux avec la liste des Actes qui mentionne systématiquement pour chacun des souscripteurs le nom de sa cité d'origine. Cette constatation explique la part importante des décisions consacrées aux jeunes Églises dans les délibérations du concile.

Nous ne savons que peu de choses sur l'organisation matérielle de cette réunion, ouverte le 1er août 314, selon la date retenue par la tradition. Présidée par l'évêque d'Arles,

Marinus, on peut imaginer qu'elle s'est tenue dans « l'ecclésia », dont nous ignorons tout, si ce n'est qu'on la suppose implantée dans le quartier chrétien de l'Hauture, proche de la future fondation de saint Césaire. Les prochaines campagnes de fouilles de Marc Heijmans nous permettront sans doute d'en savoir plus.

Réunie « par la volonté du très pieux empereur » pour statuer sur la crise donatiste, l'assemblée regretta poliment l'absence du pape Silvestre, qui était cependant représenté, et confirma les décisions du synode romain de l'année précédente, condamnant fermement les actions violentes et la théologie schismatique des dissidents africains. Mais allant bien au-delà du mandat impérial, elle s'attacha à élaborer un début de législation pour les jeunes Églises d'Occident.

Certaines dispositions disciplinaires n'étaient que la reprise de celles du concile d'Elvire : condamnation des auriges du cirque et des acteurs qui exerçaient des métiers infamants, de la pratique du prêt à intérêt pour les prêtres… En écartant temporairement de la communion les chrétiennes qui épouseraient des païens, en interdisant à un mari se séparant d'une épouse adultère de se remarier… le concile posait les premiers jalons de l'indissolubilité du mariage chrétien. De nouveaux règlements furent aussi édictés : l'obligation de la présence de trois évêques pour en ordonner un autre, l'interdiction aux diacres de célébrer l'eucharistie, la fidélité des clercs à leur Église… mais les dispositions les plus importantes concernaient les hauts fonctionnaires publics et les magistrats municipaux, qui ne seraient plus excommuniés ipso facto, mais seulement en cas de participation à un culte païen. De même le service de l'État ne devrait plus être considéré comme impie, en particulier le service militaire devrait être tenu pour licite, maintenant que César était chrétien. Ces canons furent transmis à l'évêque de Rome, Silvestre, accompagnés d'une lettre synodale co-signée par Marinus et trente trois Pères, lui demandant de confirmer ces décisions avant de les diffuser à toutes les Églises.

Malgré ses fermes condamnations dogmatiques, le concile d'Arles n'a pas réussi à ramener la paix sur la terre africaine. La crise donatiste a continué allègement à se développer. En revanche les décisions disciplinaires votées ont eu une portée considérable sur la vie des Églises d'Occident. Désormais les fidèles étaient libres d'afficher leur foi et de pratiquer leur culte en public. Après une existence sociale marginale, la liberté religieuse ouvrait aux chrétiens la voie à l'intégration dans la société civile, même s'ils restaient encore largement minoritaires. Mais les nouvelles règles allaient leur permettre de trouver petit à petit leur place dans le système social. Pour la cité d'Arles, l'organisation de ce premier grand concile d'Occident, sous la présidence de son évêque, est un témoignage éclatant de l'importance que lui accordait Constantin, non seulement sur le plan religieux mais aussi politique. Cet événement porte les prémices des liens privilégiés que les Arlésiens vont tisser tout au long de l'Antiquité Tardive avec l'Église de Rome et le pouvoir impérial. La remise du pallium à saint Césaire par le pape Symmaque en 513 en sera le symbole majeur.

L ‘ ACADÉMIE D’ARLES

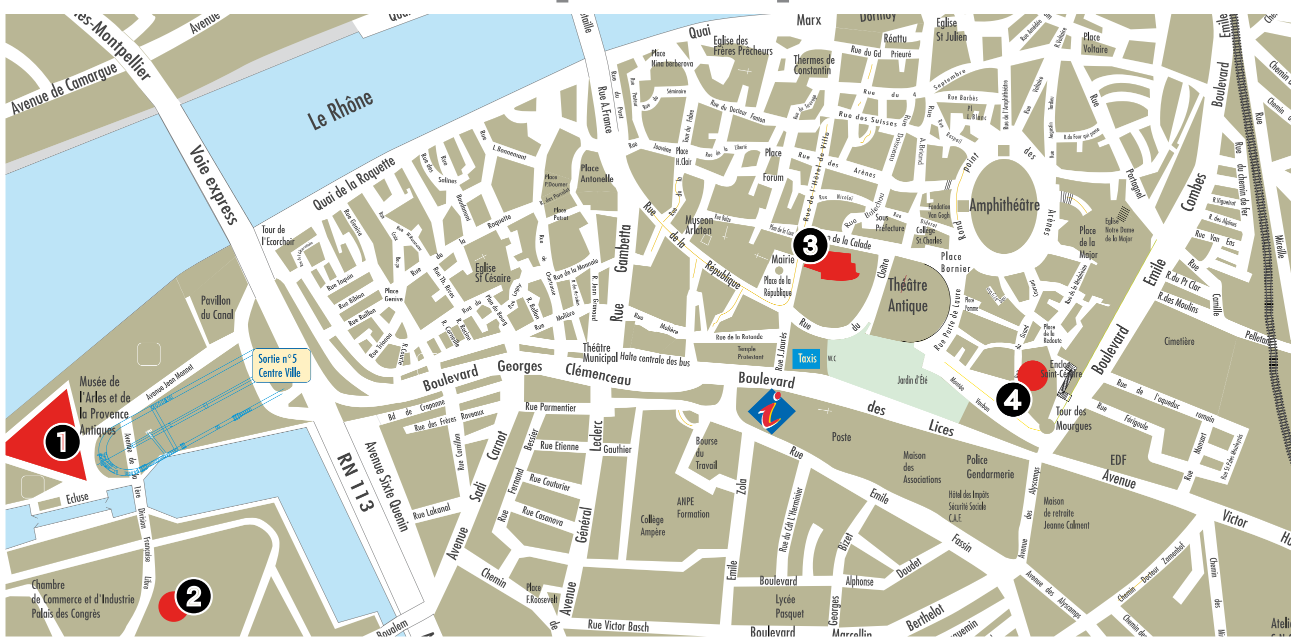


Fondée en 1666, l’Académie d’Arles est la doyenne des sociétés savantes de Provence.
La première en France, elle a reçu ses Lettres Patentes royales en 1668, mais elle a dû cesser ses travaux après les désastres de la Grande Peste en 1720.
Reconstituée avec des fortunes diverses, elle a pris le statut d’une « Association déclarée », sous le régime de la loi 1901.
Elle a été enregistrée à la Sous-Préfecture d’Arles le 12 octobre 1906, sous le numéro 17. Son siège social est actuellement au Musée Département Arles Antique.

L’Académie est composée statutairement de trente membres résidants, élus à vie et ayant prononcé un discours public de réception. Voulue pluridisciplinaire par ses fondateurs, elle accueille des représentants de toutes les branches du savoir tant littéraire que scientifique ou artistique. Elle se réunit régulièrement en séance de travail le deuxième lundi de chaque mois afin d’écouter et de discuter une communication présentée par l’un de ses membres.

Depuis plus de soixante-dix ans, l’Académie propose aux Arlésiens de nombreuses manifestations gratuites, largement ouvertes à tous, dont les célèbres conférences publiques du dimanche en fin d’après-midi, qui sont assurées en grande majorité par les Académiciens. Pendant longtemps, elles ont été tenues dans la salle d’honneur de l’Hôtel-de-Ville ; elles se déroulent maintenant dans la salle de conférence de l’Enclos Saint Césaire, rue Vauban à l’Hauture, mise à la disposition de l’Académie par la Municipalité d’Arles.

Informations pratiques



❶ Musée Départemental Arles Antique

❷ Hôtel IBIS

❸ Primatiale Saint-Trophime

❹ Enclos Saint-César

CONTACTS

ACADÉMIE D'ARLES

MUSÉE DÉPARTEMENTAL ARLES ANTIQUE
presqu'île du cirque romain
BP 205
13635 Arles cedex
academie.arles.free.fr/

Mme Marie Rose Bonnet
06 30 37 20 24
marie.bonnet13@wanadoo.fr

Mme Claire de Causans
06 10 85 76 35
cdecausans@wanadoo.fr

www.saintcesairearles.fr
concile-arles314@orange.fr



1700e anniversaire

CONCILE D'ARLES

Première assemblée des évêques de l'Eglise naissante d'Occident

314 - 2014

concile-arles314@orange.fr

www.saintcesairearles.fr







